

**Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 mai 2025  
CURZON**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Curzon, sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, Maire.

Date de convocation : 05/05/2025

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : ROUX Didier – LAVERGNE Stéphane – LAMY Mireille – BOUNOLLEAU Christophe – MEIZE Marie-Laure – ANGUERAND Thierry – LAVERGNE Freddy – POULAILLEAU Michel – DUBELLOU Alain

Absents : -

Absents excusés : CAILLAUD Didier – RIMBERT Boris

Liste des pouvoirs : CAILLAUD Didier a donné pouvoir à ROUX Didier  
RIMBERT Boris a donné pouvoir à BOUNOLLEAU Christophe

Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : ANGUERAND Thierry

\* \* \* \* \*

**Décision du Maire :**

-

**Financiers :**

- Convention d'adhésion à l'association Géo Vendée pour promouvoir l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG)
- Demande de subvention amendes de police – Aménagement sécurisé rue de l'Aubraie
- Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport – Création d'un terrain multisports
- Demande de subvention au Département – Création d'un terrain multisports

**Ressources Humaines :**

- Location longue durée VAE pour les agents

**Points divers :**

- Aide à l'installation sur le territoire de Curzon
- Projet parcelle B1068

### **POINT 1 : DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire propose à Thierry ANGUERAND d'assurer le secrétariat de séance.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité 11 voix pour, le Conseil Municipal**

- Désigne Thierry ANGUERAND pour assurer le secrétariat de la présente séance du conseil municipal.

### **POINT 2 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE**

Monsieur le Maire demande aux participants s'ils ont des observations sur le compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité 11 voix pour, le Conseil Municipal**

- approuve le compte-rendu de la précédente séance

### **POINT 3 : CONVENTION D'ADHESION A L'ASSOCIATION GEO VENDEE POUR PROMOUVOIR L'UTILISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)**

Annule et remplace la délibération n° 20250321-08 du 21/03/2025,

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée (AMPCV), le SYDEV et Vendée Eau ont créé, en 2006, l'association Géo Vendée pour promouvoir l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les collectivités.

La maîtrise des nouvelles technologies informatiques a permis à Géo Vendée de produire deux nouveaux référentiels (support commun à l'usage de tous les partenaires) :

- Le Plan Commun de la Rue (PCRS) qui se termine en 2025 ;
- En continuité du PCRS, le Jumeau Numérique qui se terminera en 2026 dont la 1ère application est le cadastre solaire.

La gestion de ces référentiels a mis en évidence :

- Un énorme accroissement du volume de données à traiter ;
- Une nécessité d'adapter les conditions de stockage, de diffusion et de cybersécurité ;
- Le besoin de recrutement de compétences spécialisées.

Ces éléments nous poussent à faire évoluer le statut juridique associatif de Géo Vendée. Cela permettra également de se doter d'une gouvernance mieux adaptée aux nouveaux défis à relever.

**L'association Géo Vendée se transformera en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) au 1er juillet 2025 en structurant notamment sa gouvernance autour du Département de la Vendée, des trois syndicats départementaux (SYDEV, Trivalis et Vendée Eau) et de Vendée Numérique.**

**Quelles seront les missions du GIP Géo Vendée ?**

- Assurer la continuité des services actuels de l'association Géo Vendée soit par l'intermédiaire des EPCI ou en direct avec votre structure (formations, ateliers cartographiques, portail géographique...);
- Favoriser et exploiter les nouveaux usages qui s'appuient sur le Jumeau Numérique.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de transformation de l'Association Géo Vendée en GIP et de la convention constitutive dudit GIP, prend acte de la nécessité de devenir adhérent de l'Association Géo Vendée en vue de participer à l'Assemblée Générale de l'Association qui

décidera de sa transformation en GIP et de pouvoir signer la convention constitutive du GIP pour en être membre.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de 11 voix pour, décide d'autoriser la commune à devenir dès à présent adhérente de l'Association, et décide par voie de conséquence :**

- **De donner pouvoir à Monsieur Christophe BOUNOLLEAU, titulaire, et Monsieur Alain DUBELLOU, suppléant, aux fins de représenter la Mairie de Curzon lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Géo Vendée appelée à se réunir sur la question de la transformation en vue de voter favorablement la transformation de l'Association Géo Vendée en GIP,**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire aux fins de signer la convention constitutive du GIP,**
- **De désigner en tant que représentant de la Mairie de Curzon Monsieur Christophe BOUNOLLEAU, titulaire, et Monsieur Alain DUBELLOU, suppléant, aux fins de siéger et voter à l'Assemblée Générale du GIP et, s'il est désigné au sein d'un collège administrateur, aux fins de siéger et voter au Conseil d'administration du GIP.**

#### **POINT 4 : DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la revalorisation des demandes de police,  
Vu le projet d'aménagement sécurisé rue de l'Aubraie,

La Commune souhaite déposer une demande de subvention d'un montant de 10 000 € environ dans le cadre des amendes de police pour le projet d'aménagement sécurisé rue de l'Aubraie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de 11 voix pour, décide :**

- **de solliciter une demande de subvention dans le cadre des amendes de police,**
- **d'autoriser le maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer, au nom et pour le compte de la commune, tout document afférent à cette demande de subvention.**

#### **POINT 5 : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT – CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le projet de création d'un terrain multisports,

La Commune souhaite créer un terrain multisports (Football, Basketball, Handball, Hockey, Volley, Badminton, Tennis, Tennis-ballon) en accès libre pour les Curzonnais (homme / femme ; enfant / adulte ; sportif débutant / sportif expérimenté), à l'école des Hirondelles et aux différentes associations.

Le coût du projet se porte à 97 851,93 € HT / 117 422,31 € TTC réparti de la façon suivante :

- Plateforme (BRUNEAU TP) : 47 276,14 € HT / 56 731,37 € TTC
- Marquage au sol (COLISEE) : 15 213,79 € HT / 18 256,55 € TTC
- Terrain multisport (AGORESPACE) : 35 362,00 € HT / 42 434,40 € TTC

Monsieur le Maire précise que ce projet est subventionnable à hauteur de 80 % : par l'Agence Nationale du Sport et le Département ; dont le plan de financement est réparti de la façon suivante :

Organisme	Sollicité / Acquis	Montant HT	Taux %
Agence Nationale du Sport	Sollicité	58 280,61 €	59,56
Département	Sollicité	20 000,00 €	20,44
Autres ...			
Sous-total			
Autofinancement	Acquis	19 571,32 €	20,00
Coût HT global		97 851,93 €	100,00

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de 11voix pour, décide :**

- **d'adopter les devis ; ainsi que le plan de financement**
- **de solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport,**
- **d'autoriser le maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer, au nom et pour le compte de la commune, tout document afférent à cette demande de subvention.**

**POINT 6 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les aides départementales au titre du Fonds de soutien ruralité,  
Vu le projet de création d'un terrain multisports,

La Commune souhaite créer un terrain multisports (Football, Basketball, Handball, Hockey, Volley, Badminton, Tennis, Tennis-ballon) en accès libre pour les Curzonnais (homme / femme ; enfant / adulte ; sportif débutant / sportif expérimenté), à l'école des Hirondelles et aux différentes associations.

Le coût du projet se porte à 97 851,93 € HT / 117 422,31 € TTC réparti de la façon suivante :

- Plateforme (BRUNEAU TP) : 47 276,14 € HT / 56 731,37 € TTC
- Marquage au sol (COLISEE) : 15 213,79 € HT / 18 256,55 € TTC
- Terrain multisport (AGORESPACE) : 35 362,00 € HT / 42 434,40 € TTC

Monsieur le Maire précise que ce projet est subventionnable à hauteur de 80 % : par l'Agence Nationale du Sport et le Département ; dont le plan de financement est réparti de la façon suivante :

Organisme	Sollicité / Acquis	Montant HT	Taux %
Agence Nationale du Sport	Sollicité	58 280,61 €	59,56
Département	Sollicité	20 000,00 €	20,44
Autres ...			
<b>Sous-total</b>			
Autofinancement	Acquis	19 571,32 €	20,00
Coût HT global		97 851,93 €	100,00

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de 11 voix pour, le Conseil Municipal décide :**

- **d'adopter les devis ; ainsi que le plan de financement**
- **de solliciter, auprès du Département de la Vendée, la demande de subvention (aides départementales au titre du fonds de soutien ruralité), pour un montant de 20 000 € ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, tout document afférent à cette demande de subvention.**

#### **POINT 7 : LOCATION LONGUE DUREE VAE POUR LES AGENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'autorité Organisatrice des Mobilités, la Communauté de communes a adopté son plan de mobilité simplifié (PMS) en 2023. Initiée cette année, l'action n°6 vise à soutenir le déploiement des pratiques du vélo travail par la mise en place d'un service de location longue durée de Vélos à Assistance Electrique.

L'objectif est, sur une période de 3 ans, de proposer aux employeurs (entreprises, associations, collectivités...) d'encourager leurs salariés à utiliser le vélo pour les trajets domicile/travail via un service de location à durée variable (12, 24 et 36 mois avec option d'achat) et moyennant un coût abordable.

Les tarifs proposés sont de 85 € par mois pour un engagement d'un an, de 83 € par mois pour un engagement de 2 ans et de 80 € par mois pour un engagement de 3 ans.

Pour ce faire, Vendée Grand Littoral prend à sa charge le coût de la mise en place du service et sa gestion ; permettant de réduire le tarif de 24€ par mois quelle que soit la durée.

Le reste à charge est à répartir entre la commune et l'agent.

Il vous est proposé de participer à cette initiative selon les modalités suivantes :

- 10 € par mois la prise en charge de l'employeur, quelle que soit la durée de l'engagement,
- 51 € prélevé mensuellement sur le salaire de l'agent pour un engagement d'un an ou 49 € prélevé mensuellement sur le salaire de l'agent pour un engagement de 2 ans ou 46 € prélevé mensuellement sur le salaire de l'agent pour un engagement de 3 ans.

Ces locations feront l'objet d'une charte d'engagement signée par le maire et l'agent bénéficiaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de 10 voix pour et 1 abstention (Michel POULAILLEAU), décide :**

- de valider les modalités de répartition de la prise en charge restante entre la commune et l'agent,
- d'autoriser le maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer, au nom et pour le compte de la commune, la charte d'engagement avec l'agent bénéficiaire.

#### POINTS DIVERS

- Aide à l'installation sur le territoire de Curzon
- Projet parcelle B1068

Séance levée à (heure) : 22H45

Le secrétaire de séance,  
Thierry ANGUERAND



Le Maire,  
Didier BOUX

